

Assistance au remplissage de la Déclaration de Revenus

Champ de compétences	Hors Champ de compétences
 ✓ Revenus salariés Frontaliers (tous cantons) 	✓ Revenus indépendants français ou étrangers
✓ Rentes AVS, 2 ^{ème} pilier, AI, Accident Pro et Non Pro, secteur privé et public	✓ Revenus des assistantes maternelles
 ✓ Capitaux de prévoyance 2ème et 3ème pilier ✓ IJ maladie (y compris ALD), maternité, accident pro et non pro versée par APG 	 ✓ Revenus tirés de l'actionnariat salariés français et étrangers (stock-options,
ou AA ✓ Rétroactif rente AVS, AI et 2 ^{ème} pilier	actions, etc.)
✓ Revenus locatifs suisse	✓ LMNP régime bénéfice réel
 ✓ Revenus locatifs français au micro- foncier + LMNP régime Micro-Bic 	 ✓ Revenus fonciers français ou étrangers- Régime réel 2044 ou 2044-SPE
✓ Intérêts suisses et dividendes suisses	 ✓ Plus-values immobilières, boursières, professionnelles
✓ PS revenus remplacement et patrimoine	 ✓ Investissement immobilier locatif (Dispositif Scellier, Pinel, Duflot, Denormandie, etc.)
✓ Frais réels	✓ Non-résidents
 ✓ Charges déductibles (épargne retraite, pensions alimentaires, assurance maladie CMU-Dispositif frontalier) 	
 ✓ Réductions et crédits d'impôt famille (Cite, aide à la personne, etc.) 	✓ IFI
✓ Comptes à l'étranger et polices d'assurance vie à l'étranger	



RDV individuel de 50 min - Tarification de 60 € TTC ou 120 € TTC selon ancienneté à l'association



Options facultatives à souscrire selon besoin :

✓ Option arbitrage : + 30 € ✓ Option simulation : + 20 €

Groupement transfrontalier européen
Association Loi 1901 à but non lucratif déclarée à la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 25 janvier 1965



L'association des travailleurs frontaliers franco-suisses

Option arbitrage à 30 € : à souscrire si vous êtes dans l'une des situations suivantes et que vous vous interrogez sur le choix le plus judicieux fiscalement

- Mariage ou Pacs dans l'année : Déclaration commune ou séparée ?
- Enfants majeurs : Rattachement au foyer fiscal ou Imposition séparée avec déduction de pensions alimentaires
- Revenus de capitaux mobiliers (intérêts et dividendes versés par les banques) : PFU ou barème ?

Option simulation à 20 €: à souscrire si vous êtes dans l'une des situations suivantes et que vous vous interrogez sur le montant d'impôt à payer

- Vous disposez pour la même année de revenus mixtes (foyer et/ou contribuable) c'est-à-dire des revenus taxés à la source en Suisse et des revenus imposables en France (salaires, pôle-emploi, revenus fonciers, etc.)
- Vous disposez de revenus différés c'est-à-dire des revenus encaissés en 2022 mais correspondant à des années antérieures (rétroactif AI/AVS)



Nouveauté 2023 DRFF: Ateliers collectifs (maximum 10 personnes par atelier) à Annemasse (74)

Objectif : Accompagnement pas à pas en présence d'un conseiller fiscaliste, déroulement des étapes de la télédéclaration et remplissage en simultané en autonomie de votre propre déclaration.

Public cible : 1er emploi en Suisse dans l'année 2022 ou actif en Suisse avec uniquement des revenus provenant d'un salaire suisse, sans changement de situation familiale dans l'année.

Tarif: 30 € (Quelle que soit l'ancienneté au GTE)

Durée: 1h

Conditions:

- Réservés aux déclarations simples* (*sans arbitrage ni simulation)
- Le participant doit disposer de son propre matériel informatique (ordinateur portable) et être autonome avec son outil
- Accès à l'espace personnel impots.gouv.fr ouvert et fonctionnel